
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

01 JUIN > 14 JUIN 2021

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(9 articles)



samedi 5 juin 2021

Les histoires de Michèle (72 mots)

Samedi 12 juin à partir de 10 h 30, les célèbres histoires de Michèle reprennent du service. Il s'ensuivra comme à l'accout...

Page 6



dimanche 6 juin 2021

L'heure du conte de retour (152 mots)

La bibliothèque en réseau était ouverte mercredi matin pour une heure de contes offerte aux enfants. Les bambins du centre ...

Page 7



mardi 8 juin 2021

Festivélo'MM : des ateliers autour du vélo pour les élèves

(308 mots)

L'objectif de cette journée Festivélo' MM est simple : prendre plaisir à pratiquer le vélo, d'autant qu'il existe beaucoup ...

Page 8



vendredi 11 juin 2021

Une programmation variée et dense pour la Filoche (310 mots)

Avec une pointe d'humour, ce cycle de fin de saison a été nommé Re-cycle, une manière différente de dire que des spectacles...

Page 9



samedi 12 juin 2021

Compostage rime avec partage (325 mots)

Depuis le 2 juin, le premier site de compostage partagé chavinéen est installé sur l'ancienne aire de jeux, espace public s...

Page 10



lundi 14 juin 2021

Incivilités au fil de l'eau : vers une police intercommunale ?

(615 mots)

Poubelles qui débordent, décharges sauvages, barbecues géants et bruyants, baignades dangereuses : les incivilités fleuriss...

Page 11



lundi 14 juin 2021

« Il y a un problème de gouvernance à résoudre » (317 mots)

Etes-vous favorable à la création d'une police intercommunale sur votre secteur ? A Neuves-Maisons, nous so...

Page 12



lundi 14 juin 2021

Des négociateurs formés au GIGN pour aider les maires

(291 mots)

« Je signerais tout de suite pour avoir des gendarmes en plus ». Le maire de Maron n'est pas le seul élu de la com'com Mose...

Page 13

Décès de Martine Drouot (162 mots)

Nous apprenons le décès de Martine Drouot survenu le 9 juin à la clinique Pasteur d'Essey-lès-Nancy, à l'âge de 54 ans. Née...

Page 14

COMMUNES MOSELLE ET MADON(11 articles)

jeudi 3 juin 2021

Conseil municipal : l'ensemble des points adoptés (192 mots)

Le conseil municipal, réuni vendredi dernier, a adopté tous les points à l'ordre du jour. ■ Aménagement de...

Page 16

jeudi 3 juin 2021

Les associations entrevoient le bout du tunnel (381 mots)

Les associations souhaitent reprendre leurs activités dans le respect des recommandations en vigueur, la municipalité ne s'...

Page 17

jeudi 3 juin 2021

Conseil municipal : deux emplois saisonniers créés (201 mots)

■ Taxe sur la consommation d'électricité Le SDE, par délibération, a d...

Page 18

jeudi 3 juin 2021

Trente jeunes ont reçu leur carte électorale (237 mots)

C'est en s'inscrivant sur les listes électorales de la commune que les 30 nouveaux Messinois ont pu leur carte et pourront ...

Page 19

samedi 5 juin 2021

Effectifs renforcés pour le centre aéré (240 mots)

Le conseil municipal, réuni mercredi dernier, a adopté tous les points à l'ordre du jour. ? Reversement de...

Page 20

dimanche 6 juin 2021

L'intensité de l'éclairage réduite entre 23 h et 6 h (320 mots)

Depuis maintenant plusieurs années la municipalité a fait le choix de remplacer les lampes à décharges type SHP (sodium hau...

Page 21

lundi 7 juin 2021

Des travaux réalisés sur la zone d'apport de déchets verts

(163 mots)

Des travaux d'aménagement ont été réalisés par l'entreprise Riviera Sud Environnement, rue du Pâquis, à hauteur des deux be...

Page 22

mercredi 9 juin 2021

Des passages piétons rue Jean-Jaurès (190 mots)

Depuis la pose de l'enrobé rue Jean-Jaurès, il restait à finaliser le marquage au sol. Deux phases sont pré...

Page 23



jeudi 10 juin 2021

De gros travaux à l'église (162 mots)

Lors du dernier conseil, toutes les délibérations ont été votées. ■ Espace public « Claude Krysanac ». Il...

Page 24



vendredi 11 juin 2021

Un Conseil municipal jeunes sera mis en place à la rentrée

(281 mots)

Le premier conseil municipal des jeunes a été créé en février 2019, mais est resté en sommeil depuis. Au regard de l'engage...

Page 25



lundi 14 juin 2021

Conseil municipal : unanimité sur tous les points votés

(285 mots)

Le conseil municipal de juin s'est déroulé à la salle polyvalente de Neuves-Maisons. Plusieurs points ont été abordés. ...

Page 26

ACTUALITÉS DIVERSES

(1 article)



dimanche 6 juin 2021
18:55

Meurthe-et-Moselle Départementales 2021 : ce qu'ils veulent pour le canton de Neuves-Maisons (405 mots)

De l'expérimenté PS au jeune RN, trois binômes épaulés de leurs remplaçants, sillonnent le territoire à l'aube du premier tour (20 juin) des élections dép...

Page 28

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE ET
MADON



Les histoires de Michèle

Samedi 12 juin à partir de 10 h 30, les célèbres histoires de Michèle reprennent du service. Il s'ensuivra comme à l'accoutumé la minute créative sur le thème : « customiser l'initial de son prénom ». Animation conseillée aux enfants de 6 à 10 ans et sur réservation obligatoire sur le site de la Filoche. www.la-filoche.fr ■



Inscription obligatoire pour les enfants de 6 à 10 ans





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – BAINVILLE-SUR-MADON

L'heure du conte de retour

La bibliothèque en réseau était ouverte mercredi matin pour une heure de contes offerte aux enfants. Les bambins du centre des Bainvi'loups ont pu y participer, contents de cette animation. Sur le thème de la nature et du respect de l'environnement, les animatrices de la Filoche ont raconté une première histoire, vraie, qui se passait au Paraguay. Là, des enfants ont réussi à fa-

briquer des instruments de musique avec de la récupération trouvée sur des tas d'ordures. Puis Cathy a pris sa guitare pour illustrer ce thème et les enfants ont repris ensemble « Monsieur Toulemonde qu'avons-nous fait de la planète bleue ? ». Suivait une histoire d'un sac à tout faire racontée à l'aide d'un kamishibaï. Le groupe d'enfants très attentifs suivait les images que Mireille glissait

dans le théâtre en bois. ■



Les enfants du centre des Bainvi'loups ont profité de cette heure du conte.



FéstiVélo'MM : des ateliers autour du vélo pour les élèves

Depuis 2016, le FéstiVélo' MM promeut la pratique du vélo. Pas moins de 450 élèves de différentes écoles de la communauté de commune Moselle et Madon se sont réunis autour du lac de Messein pour profiter des compétences de nombreux intervenants.

L'objectif de cette journée FéstiVélo' MM est simple : prendre plaisir à pratiquer le vélo, d'autant qu'il existe beaucoup de pistes cyclables sur le territoire.

Au programme des élèves, dix ateliers pour découvrir le vélo sous toutes ses formes : stand mécanique par Marcellin, de la base de voile, point info sécurité routière, témoignage d'un tour de France en vélo, stand des élèves du collège Callot section latin, courses, cyclo-cross, jeux de la ludothèque, pause lecture...

Vérifier son vélo avant de partir

À la base de voile, Marcellin attendait les différents groupes pour un stand mécanique. Le but de cet atelier était

de montrer les différents points à vérifier sur le vélo avant une balade. Les enfants, attentifs et intéressés, ont retenu bon nombre d'informations. « J'ai appris qu'il faut vérifier les freins, la graisse du vélo et que les pneus doivent être gonflés avant de partir », raconte fièrement Gaby, de l'école Banvoie de Chaligny.

Un stand de la sécurité routière de la préfecture avait pour objectif de pointer les bonnes pratiques sur la route avec le jeu des quinze erreurs. Cette animation très ludique a beaucoup plu aux enfants et ils ont trouvé toutes les erreurs.

Avant la pose méridienne, deux tours de vélo ont été proposés aux petits cyclistes avant de se poser par classe.

Deux belles journées ensoleillées et festives organisées par Jean-Yves Oudot.

L'édition 2021, c'est :

2 jours 10 ateliers 20 classes de la communauté de commune 450 enfants ■



Marcellin, de la base de voile, en plein atelier mécanique.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MOSELLE ET MADON

Une programmation variée et dense pour la Filoche

Les contraintes sanitaires s'allègent enfin et à cette occasion la Filoche a non seulement rouvert ses portes au public, mais elle a en plus concocté un programme culturel dense. Cerise sur le gâteau, quelques nouveautés devraient ravir les utilisateurs.

Avec une pointe d'humour, ce cycle de fin de saison a été nommé Re-cycle, une manière différente de dire que des spectacles qui ont été annulés sont reportés dans cette nouvelle programmation.

Les habitués le savent, la variété est au cœur de la Filoche, avec des expositions comme celles du 1^{er} juin au 30 juillet « Râ & Mytho » ou « Technique du 9e art », qui permettront une immersion dans les coulisses de la création BD.

Atelier photo ce samedi 12 juin

Les samedis 12 et 19 juin, un atelier expliquera la gestion et la retouche de photos et un autre le 10, 17 et

24 juillet sera une véritable boîte à outils pour réaliser les démarches administratives en ligne. De nombreux spectacles sont prévus avec « La quiche en 5 actes » le 19 juin à Frolois, mais aussi la musique avec un happening le 26 juin dans les rayons de la médiathèque. Parmi les nouveautés, il faut noter le prêt de jeux de la ludothèque et un service de location d'ouvrages apportés à domicile par des bénévoles.

La Filoche sort aussi de ses murs et les animations organisées au mois de juillet dans les communes de Moselle et Madon ne se comptent plus. Maxime Lehembre rappelle que tous les rendez-vous de la Filoche sont notés dans le dépliant, dans un tout

nouveau format et sur le site Internet de la médiathèque : la-filoche.fr ■



Maxime Lehembre rappelle que tous les rendez-vous de la Filoche sont notés dans le dépliant dans un tout nouveau format et sur le site Internet de la médiathèque.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-CHAVIGNY

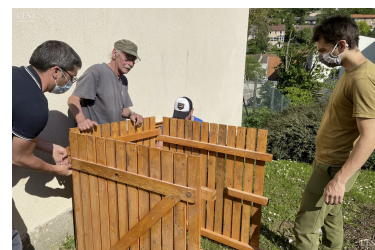
Compostage rime avec partage

Depuis le 2 juin, le premier site de compostage partagé chavignéen est installé sur l'ancienne aire de jeux, espace public situé à l'intersection du chemin de Châtel et du Coucou. Suite à une idée commune émise en février 2020 entre la municipalité et une habitante sans jardin, qui souhaitait pouvoir éliminer ses déchets de « cuisine », un groupe de travail a été constitué. Composé de trois guides composteurs : Evelyne Sellier, Philippe Kips et René Denille (adjoint au maire), et d'habitants comme Jacky Sautel et Jean-Louis Mascré, il a été accompagné tout au long de la démarche par Edith Favennec (cheffe de projet prévention ordures ménagères de la CCMM) et Côme de la Gorce (animateur à la COVALOM gestion/prévention des biodéchets).

Les habitants du centre du village pourront en profiter : rue de Nancy, du 2 au 14, dont l'immeuble « Le Châtel » et du 1 au 17 ; rue du Pressoir ; rue de la Rosière, rue de Neuves-Maisons du 1 au 15 bis (dont l'immeuble Le Jardinot) et du 2 au 28 ; rue des Écoles, rue de Châtel. D'autres habitant(e)s de rues adjacentes pourront venir y déposer leurs déchets. Entre 5 et 25 foyers volontaires participants doivent s'engager à alimenter le composteur régulièrement en biodéchets. Au-delà, un autre site devra être implanté. En juillet, des bennes enterrées pour les ordures ménagères et pour le tri seront installées.

Le service technique de la commune, l'équipe « prévention des déchets » de la COVALOM ainsi que le groupe de travail ont participé activement à

l'installation des 3 bacs (Bac « Matière sèche », Bac « Apport de biodéchets », Bac de « Maturation »). Une invitation a été distribuée à l'ensemble des habitants concernés. Une dizaine d'habitants étaient présents et ont reçu leur bio-seaux pour y déposer leurs déchets de cuisine ainsi que des explications sur le fonctionnement du site de compostage. ■



L'installation du composteur partagé ou collectif à l'ancienne aire de jeux pour enfants.



Incivilités au fil de l'eau : vers une police intercommunale ?

Avec le retour du soleil, reviennent également les incivilités, en particulier au bord des plans d'eau du sud de Nancy. D'où l'idée de créer une police intercommunale. Une réflexion est en cours mais elle bute sur un obstacle financier.

Poubelles qui débordent, décharges sauvages, barbecues géants et bruyants, baignades dangereuses : les incivilités fleurissent en été au bord de la Moselle et des plans d'eau du sud de Nancy. Un vrai cauchemar pour certains maires. « J'ai même plusieurs pingouins qui vont jusqu'à faire du jet-ski sur la Moselle ! Et il y en a un qui n'a pas hésité à me dire qu'il avait l'autorisation du maire », raconte, moitié souriant, moitié navré, le maire de Maron, Rémi Maniette.

« Je discute mais je ne verbalise pas »

L' élu doit régulièrement intervenir sur les berges de la Moselle. « Je discute mais je ne verbalise pas. Je ne sais pas faire. Je suis officier de police judiciaire mais seulement sur le papier », confie Rémi Maniette. Lui qui est « plutôt de gauche et écolo » et pas vraiment adepte de la répression, en viendrait presque à souhaiter avoir une police municipale pour ramener l'ordre au bord de l'eau : « Je comprends qu'il y ait une demande ». Mais outre ses réticences philosophico-politiques, il existe un obstacle financier. Créer une police municipale, cela coûte cher, très cher. « Tous les candidats aux municipales l'ont mis à leur programme. Car cela ne mange pas de pain. Mais lorsqu'il s'agit de mettre ça en application, tout le monde recule à cause du coût », résume Filipe Pinho, le président de Moselle et Madon, qui regroupe dix-

neuf communes du sud de Nancy, dont Maron.

« Pour cinq policiers, il faut compter 300 000 € par an »

Pour l'instant, seules Neuves-Maisons a deux policiers municipaux et Pont-Saint-Vincent, un seul. C'est peu. D'où l'idée de faire pot commun avec d'autres villes ou villages pour créer une police intercommunale plus étoffée. Le sujet a été discuté en fin d'hiver lors d'une réunion de la com'com Moselle et Madon. La moitié des communes, en particulier les plus petites et les plus tranquilles, ne se sont pas montrées intéressées. Car cela reste un sacré investissement. Même à plusieurs. « Pour cinq policiers, avec l'équipement et les locaux, il faut compter 300 000 € par an. Cela représente 16 € par habitant », calcule Filipe Pinho.

Cela a douché le maire de Maron : « Je n'ai pas les moyens de payer ça et j'ai des doutes sur l'efficacité du dispositif ». L' élu a préféré signer une convention avec l'association des gardes-pêches pour leur permettre de surveiller les bords de Moselle et de verbaliser ceux qui balancent leurs détritrus n'importe où.

Messein veut faire sécurité commune avec ses voisins

Son collègue de Messein, Daniel Lagrange, reste, lui, partisan d'une police intercommunale. « L'idéal serait

de s'associer avec des villages voisins qui ont les mêmes problématiques, comme Méréville, Flavigny et Richardmémil », affirme le maire de Messein qui passe la majeure partie de son temps, en été, à faire la police autour des étangs de sa commune.

L'installation dans quelques jours d'une borne interdisant l'accès à l'étang principal la nuit, devrait le soulager. Mais il reste en première ligne face aux incivilités : « J'interviens avec mon premier adjoint qui est plus costaud que moi. Mais on joue la pédagogie et on évite le clash ». Avec le temps et l'âge, la tâche de pacificateur s'avère toutefois usante. Daniel Lagrange passerait volontiers le relais à un policier municipal : « Si la police intercommunale ne se fait pas, nous en embaucherons un ou nous aurons un employé communal qui aura une double casquette ». ■



Le maire de Messein souhaiterait créer une police municipale avec les communes voisines. Photo illustration ER

par *Christophe Gobin*





« Il y a un problème de gouvernance à résoudre »

Pascal Schneider Maire de Neuves-Maisons

Etes-vous favorable à la création d'une police intercommunale sur votre secteur ?

A Neuves-Maisons, nous sommes favorables à toutes les formes de mutualisation de moyens. Pour ce qui est d'une police intercommunale, le sujet a été sur la table lors d'une réunion de la communauté de communes. J'ai clairement dit que j'étais pour. Mais le projet n'a pas été accueilli par des applaudissements et n'a pas reçu l'aval de toutes les communes. Car il y a un problème de coût financier

L'argent est-il le seul obstacle ?

Non. Il y a aussi un problème de gouvernance à résoudre. Je prends l'exemple de la surveillance de la sortie des écoles. Toutes les communes auraient besoin d'agents en même temps à ce moment-là. Mais ce ne

sera pas possible d'en envoyer partout. Où iront les policiers intercommunaux ? Qui décidera ? Ce ne sont pas des questions faciles à résoudre. Ce qui est certain, c'est qu'il ne faut pas que ce soit le maire le plus influent qui décide de tout. Cela doit se faire de façon équitable et en bonne intelligence.

Vous avez actuellement votre propre police municipale à Neuves-Maisons. Combien sont-ils et que font-ils ?

Ils sont deux. Cela représente 1,8 emploi à temps plein pour être précis. Ils verbalisent les stationnements très gênants, assurent les mises en bière et surveillent les entrées et sorties des écoles. Nous leur demandons aussi, depuis quelques semaines, d'aller rencontrer les commerçants et de dialoguer avec les habitants des quartiers pour tenter de régler les problèmes d'incivilité et de voisi-

nage.

Est-ce suffisant ?

Non, bien sûr. C'est pour cela que nous avons aussi programmé l'installation de 14 caméras et que nous faisons un point tous les mois avec les gendarmes. Nous menons également des actions de prévention et d'éducation à la citoyenneté. ■



Pascal Schneider. Photo ER





MEURTHE-ET-MOSELLE

Des négociateurs formés au GIGN pour aider les maires

« Je signerais tout de suite pour avoir des gendarmes en plus ». Le maire de Maron n'est pas le seul élu de la com'com Moselle-et-Madon qui aimerait voir plus d'uniformes sur son secteur. Mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

Avec ses 34 militaires, la brigade de Neuves-Maisons est déjà l'une des plus importantes du département. « Nous sommes plus sur une réflexion sur une meilleure utilisation des effectifs que sur leur augmentation », indique le lieutenant-colonel De Sars, le n° 2 de la gendarmerie du 54.

La maréchaussée est toutefois bien consciente que les incivilités pourrissent la vie des maires et que ces derniers aimeraient un coup de main des forces de l'ordre. Pas seulement sur le secteur de Moselle et Madon.

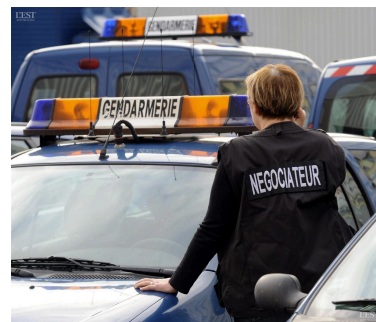
Dans tout le département.

Un questionnaire envoyé à toutes les mairies

Un questionnaire vient, en effet, d'être envoyé à toutes les mairies et le résultat est sans ambiguïté. « 33 % des élus ont répondu pour l'instant. Les infractions à la sécurité routière (70 %) arrivent en tête de leurs préoccupations. Les incivilités et les nuisances sonores (67 %) sont juste derrière, ainsi que les dépôts sauvages d'ordure (66 %) », révèle le lieutenant-colonel De Sars.

La création de polices intercommunales permettrait aux maires de certaines petites agglomérations de gérer plus sereinement ces problèmes. Cela leur éviterait de se retrouver en première ligne. Avec les risques que cela comporte.

En attendant, les gendarmes vont leur proposer des formations à la gestion des incivilités. « Ils pourront apprendre avec des négociateurs formés par le GIGN comment faire baisser le niveau de récrimination et de tension », explique le lieutenant-colonel De Sars. ■



Les maires vont pouvoir bénéficier des conseils de négociateurs de la gendarmerie. Photo illustration ER

par C. g.





Décès de Martine Drouot

Nous apprenons le décès de Martine Drouot survenu le 9 juin à la clinique Pasteur d'Essey-lès-Nancy, à l'âge de 54 ans. Née le 7 novembre 1966 à Laxou, elle résidait dans la commune depuis de longues années. Elle était la mère de deux enfants, Gaëlle et Yann, et la grand-mère de deux petits-enfants, Chloé et Dorian.

Martine Drouot aimait passer beaucoup de temps avec sa famille. Elle occupait la fonction de Directrice générale des services adjointe, à la

Communauté de communes Moselle et Madon. Engagée dans la vie locale, elle a été conseillère municipale pendant six ans lors de la magistrature précédente. Férue de lecture, la peinture était également un de ses plaisirs. Passionnée d'égyptologie, amoureuse de la Bretagne, elle aimait passer ses étés à Penmarch dans le Finistère. Elle laissera le souvenir d'une personne droite, gentille et altruiste. Ses obsèques seront célébrées lundi 14 juin, à 13 h, au crématorium de Vandoeuvre-les-Nancy.

Nos condoléances. ■



Photo ER



**COMMUNES MOSELLE ET
MADON**



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-CHAVIGNY

Conseil municipal : l'ensemble des points adoptés

Le conseil municipal, réuni vendredi dernier, a adopté tous les points à l'ordre du jour.

■ **Aménagement des locaux Mairie ouverts au public et Structure Jeux** : suite au changement d'intervenant pour les travaux Mairie afin de maintenir les délais d'obtention de la subvention et à la revalorisation de la structure jeux due à la hausse des matières premières, des ajustements concernant des crédits d'investissement d'un montant de 312 € et 1066 € sont apparus nécessaires

■ **Répartition du capital social Société SPL-XDEMAT** : la nouvelle répartition divisée en 12.838 actions est acceptée et Stéphanie Maréchal est chargée de sa résolution lors de la prochaine réunion

SPL-XDEMAT : l'avenant à la convention de prestation intégrée donnant accès à la nouvelle application XCELIA est approuvé

■ **Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)** : le

Conseil Municipal approuve le reversement de 97 % de cette taxe perçue par le SDE54 de l'année 2021/2027

■ **Aménagement et sécurisation aux normes PMR des vestiaires communaux mis à disposition de l'association de football** : le conseil municipal sollicite une subvention au titre du « Contrat Territoires Solidaires/CTS-investissement 2021 Ap-pui aux projets territoriaux ». ■





Conseil municipal : deux emplois saisonniers créés

■ Taxe sur la consommation d'électricité

Le SDE, par délibération, a décidé de reverser la taxe de consommation finale d'électricité qu'il perçoit aux communes de moins de 2000 habitants à hauteur de 97 % du produit de cette taxe. Conformément à cette délibération, le conseil approuve le reversement à la commune de cette taxe pour la période courant de l'année 2021 à 2027 selon les modalités arrêtées par le SDE 54.

■ Convention de transfert des

espaces communs du lotissement « Le Pré Lacé » A ce jour toutes les parcelles ont trouvé acquéreur, le conseil valide donc cette convention dont les frais notariés seront à charge du lotisseur.

■ Emplois saisonniers

Pour la création de 2 postes d'adjoints d'animation contractuels pour la période couvrant le centre aéré du 7 au 30 juillet, la proposition présentée par Laure Antoine a été validée.

■ SPL-XDEMAT

Le conseil approuve la nouvelle répartition du capital social du groupement de collectivités SPL-XDEMAT et donne pouvoir au représentant de la collectivité pour voter cette nouvelle répartition lors de l'assemblée générale.

■ Ventes

Le conseil s'est prononcé sur 7 ventes de biens pour lequel il n'exercera pas le droit de préemption. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-MESSEIN

Trente jeunes ont reçu leur carte électorale

C'est en s'inscrivant sur les listes électorales de la commune que les 30 nouveaux Messinois ont pu leur carte et pourront se rendre aux urnes en juin prochain pour les élections départementales et régionales.

À cette occasion, une cérémonie citoyenne a été organisée à la salle du plan d'eau. Six jeunes majeurs, nouvellement inscrits, Ilona Noirtin, Elysa Baulianne, Alizée Bellorini, Lucie Mathiot, Elric Colnot et Soren Vallon ont répondu présents à l'invitation de Daniel Lagrange, le maire qui s'est entouré de son 1^{er} adjoint Christophe Hanu et de Mauricette Fon-

taine, conseillère municipale pour les accueillir.

Avant de leur remettre leur 1^{re} carte électorale, le livret du citoyen et de partager un verre de l'amitié, le maire a pris la parole : « Je suis heureux de vous accueillir, votre présence ici, témoigne d'un intérêt pour la vie publique et la vie démocratique de notre pays dont nous nous félicitons. Vous pouvez dès maintenant, exprimer lors de chaque scrutin, vos souhaits, vos idées, soutenir vos convictions et participer à la vie politique, avec cette carte, vous franchissez une étape importante de votre vie

de citoyen français, un titre dont il faut s'honorer », exprima Daniel Lagrange lors de son discours d'une quinzaine de minutes.

Tous les jeunes étaient ravis de cette initiative et de ce moment de convivialité. ■



D. Lagrange le maire, accompagné d'Ilona, Lucie, Alizée, Elysa, Elric et Soren.





Effectifs renforcés pour le centre aéré

Le conseil municipal, réuni mercredi dernier, a adopté tous les points à l'ordre du jour.

? Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité : le conseil municipal approuve le reversement de 97 % de cette taxe perçue par le SDE54 de l'année 2021 à 2027

? Indemnités pour élections : le versement d'indemnités au personnel administratif est approuvé à hauteur, par journée d'élection, de 90 €/4 h, 280 €/11 h, 280 €/13 h

? Vente de l'ancienne poste : l'im-

meuble sis 31 rue de l'Eglise et ses terrains (parcelle AE 505, excepté la partie transformateur et le parking) sont vendus pour la somme de 237.000 €

? Convention de mise à disposition des Pâtis avec l'association des Jardins Partagés : un avenant est validé afin d'y intégrer la parcelle 65, côté stade, pour y réaliser un espace de convivialité

? Créances douteuses : les élus valident la proposition de constituer une provision pour un montant de 9.310 €

? Création de trois postes CEE pour les vacances de juillet : en vue de renforcer les effectifs du centre aéré, le conseil municipal accepte la création de 3 postes non permanents et le recrutement de 3 contrats d'engagement éducatif

? Création d'1 poste CCE pour la période du 1er juin au 7 juillet 2021 : le maire propose la création d'un emploi non permanent et le recrutement d'1 contrat d'engagement éducatif pour les fonctions de salarié chaque mercredi pendant la période du 1er juin au 7 juillet 2021. ■



L'intensité de l'éclairage réduite entre 23 h et 6 h

D'ici 2023, la municipalité aura remplacé son parc de luminaires avec des LED. Près de 800 points d'éclairage sont concernés. Mais cela permet également de gérer la luminosité des lampes, et de l'adapter en fonction des besoins : elle sera ainsi réduite la nuit.

Depuis maintenant plusieurs années la municipalité a fait le choix de remplacer les lampes à décharges type SHP (sodium haute pression) et DF par un éclairage à source lumineuse électronique, type LED. Cet investissement a permis une économie d'énergie importante, mais également d'adapter l'éclairage urbain à des demandes sociétales et environnementales.

Ainsi, grâce à l'utilisation de LED, l'intensité de l'éclairage de nuit sera diminuée par un abaissement de puissance entre 23 h et 6 h du matin.

94000€ économisés par an

En 2023, toute la commune sera équipée en LED, soit environ 800 points lumineux sur toute la ville. Pour la mairie, ce gain se chiffre à hauteur de 94 000 € par an.

Par exemple, dans la rue Roger-Salengro, ce sont 27 sources lumineuses qui ont été changées en LED, avec une économie de 72 %. Avec l'abaissement de l'éclairage nocturne, une économie supplémentaire de 6 % sera réalisée.

La consommation annuelle avant le passage aux lampes LED était de 17 799 kWh. Avec les LED et la diminution intensité, elle ne sera plus que de 3 842 kWh.

L'utilisation de la LED apporte d'autres avantages, comme un allumage instantané, sans temps de préchauffage, une adaptation de l'éclairage à la faune, la flore grâce à un éclairage ciblé. Il est aussi possible d'orienter la source vers les zones nécessitant de la lumière.

La durée de vie moyenne des LED est de 10 000 heures, sachant qu'une uti-

lisation annuelle est de 4 100 heures.

L'utilisation de cet éclairage rend possible l'ouverture vers une « ville intelligente », qui peut se matérialiser, notamment, avec détection de présence ■



La mise en place des nouveaux éclairages sera effective sur toute la ville en 2023.



Des travaux réalisés sur la zone d'apport de déchets verts

Des travaux d'aménagement ont été réalisés par l'entreprise Riviera Sud Environnement, rue du Pâquis, à hauteur des deux bennes de déchets verts afin de faciliter l'accès à ces dernières.

Une dalle a été réalisée en calcaire et les deux accès aux pâquis communaux ont été reprofilés également avec la création de fossés pour recevoir les eaux pluviales.

Enfin, de gros blocs de pierre déli-

mitent cet espace afin d'éviter les dégradations consécutives aux manœuvres des camions.

Le maire Daniel Lagrange, comme les habitants, est très satisfait de ces aménagements : « J'espère que cet endroit va rester propre. Prochainement, des caméras seront installées pour y parvenir et pour vérifier que seuls des déchets verts y sont déposés. Cet aménagement facilitera l'accès à ce service géré par la CCMM qui est un vrai plus très apprécié par les

habitants de la commune. » ■



L'accès aux deux bennes de déchets verts a été facilité.





De gros travaux à l'église

Lors du dernier conseil, toutes les délibérations ont été votées.

■ **Espace public « Claude Krysanianic ».** Il a été décidé de donner à l'espace vert et emplacement de stationnement des commerçants ambulants, à l'intersection de l'allée des Chenevières et de la rue de Pont-Saint-Vincent, le nom d'espace public Claude-Krysanianic. Un hommage pour un homme de lettres et histo-

rien de notre territoire, auteur de plusieurs ouvrages.

■ **Sinistre de l'église.** La société AS Toiture a constaté que des faîtières avaient été enlevées, sans doute par de forts coups de vents. La réfection du faitage de l'église coûtera 5 742 €. L'entreprise Bastien effectuera la réfection et la réparation du plafond pour 16 185 €. Sur rapport d'expertise, Groupama propose un

1^{er} règlement d'indemnité de 14 967 €, vétusté déduite.

■ **Fresque du lavoir.** Proposition retenue de Dominique Masson, artiste peintre et administré, pour effectuer une fresque au lavoir d'une dimension de 9 m x 3 m et exposer la projection de cette dernière (2 000 €). ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-MÉRÉVILLE

Un Conseil municipal jeunes sera mis en place à la rentrée

Le premier conseil municipal des jeunes a été créé en février 2019, mais est resté en sommeil depuis. Au regard de l'engagement pris par les élus lors de la dernière campagne électorale, l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteur de la vie citoyenne, la commune propose la remise en place d'un Conseil municipal des jeunes comme l'y autorise la Loi égalité et citoyenneté.

Son mode de fonctionnement ainsi que ses objectifs doivent permettre aux jeunes d'agir sur leur territoire, de mener des actions et d'être de réels acteurs de la vie citoyenne et écocitoyenne. Même s'il s'agit d'un

organe informel, le CMJ va permettre de mieux prendre en compte l'avis des jeunes et à terme de les inciter à s'impliquer dans la vie démocratique et communale. L'objectif éducatif est de les impliquer dans la vie de leur commune, de les sensibiliser à la citoyenneté et à la démocratie locale, et de leur permettre d'élaborer des projets, comme la création d'un skate Park à l'époque,...

C'est aussi la possibilité de proposer, en concertation avec les autres jeunes élus, des projets destinés à améliorer la vie de tous, et notamment des jeunes. Ce CMJ sera composé de 9 élus âgés de 9 à 13 ans, élus

pour une durée de 2 ans ; il sera mis en place à la rentrée. La mission première du jeune élu(e) est de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Un règlement est établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs, composition, déroulement des élections, commissions... ■



Ce CMJ sera composé de neuf jeunes âgés de 9 à 13 ans, élus pour une durée de deux ans.





Conseil municipal : unanimité sur tous les points votés

Le conseil municipal de juin s'est déroulé à la salle polyvalente de Neuves-Maisons. Plusieurs points ont été abordés.

● Subventions

En matière de finances, les demandes de subventions pour les travaux d'amélioration énergétique de l'Hôtel de ville et de l'école maternelle Léon-Blum pour des montants respectivement de 465.090€ et 339.660€ ont été validés. Ces montants sont éligibles au dispositif Intracting qui permet une couverture intégrale par des subventions, des certificats d'économie et un emprunt à taux zéro.

● Achat foncier

Pour l'urbanisme, l'achat foncier

d'une parcelle et bâtiment de l'îlot Ferry en vue de la construction de la nouvelle cantine a fait l'objet d'une négociation réussie, réduisant le prix de 97 000 euros à 55 000 euros.

● Périscolaire

Pour la jeunesse, une modification du règlement de fonctionnement concernant les surfacturations des accueils périscolaires diminuant de 50 % les montants des majorations applicables à la rentrée prochaine.

● Divers

Les 2 dernières délibérations concernent la mutualisation avec la communauté de communes pour l'achat d'un système de sonorisation et une convention pour le service chargé des marchés publics.

Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité.

Label « Villes et Villages où il fait bon vivre »

La commune venant d'obtenir le label grâce à un sondage réalisé en octobre 2020 portant sur plus de 183 critères tels que le sport, les services, l'économie, la santé, la sécurité, l'éducation, la qualité de vie etc.....elle se place dans sa catégorie 17e ville sur les 655 du département et 1 134e sur les 34 595 du territoire national, un score élogieux qui permet l'adhésion à ce label et son exploitation et qui reflète les efforts de tous les intervenants locaux. ■



ACTUALITÉS DIVERSES

Meurthe-et-Moselle Départementales 2021 : ce qu'ils veulent pour le canton de Neuves-Maisons

De l'expérimenté PS au jeune RN, trois binômes épaulés de leurs remplaçants, sillonnent le territoire à l'aube du premier tour (20 juin) des élections départementales. Les quelque 26 000 habitants du canton doivent en choisir un, pour défendre les intérêts des 14 communes qui le composent.

Ils figuraient tous deux dans les rangs de la Majorité, et s'affichent comme le binôme le plus expérimenté : actuel maire de Neuves-Maisons et vice-président de la communauté de communes Moselle et Madon, Pascal Schneider (PS) se présente aux côtés d'Audrey-Bardot-Normand, conseillère municipale à Pulligny et vice-présidente sortante du conseil départemental.

Une équipe aguerrie mais méfiante. « Nous prenons nos adversaires très au sérieux », considère Pascal Schneider, avant de balayer les priorités pour le canton. « Le projet majeur est celui de la cité scolaire inclusive, qui serait notamment dotée d'une cuisine centrale pouvant desservir les établissements voisins ; il faudrait boucler l'itinéraire cyclable des Boucles de la Moselle, où manquent la traversée de Neuves-Maisons et la portion montant à Brabois. Les actions d'insertion sont à poursuivre. »

Mieux concerter les communes

Nathalie Grandbarbe, 55 ans et agent administratif au CHRU, et Anthony Bellowini, 24 ans et étudiant en Droit, présenteront un programme estampillé RN. « Les électeurs en ont marre du clan socialiste », estime ce dernier, 24 ans et étudiant en Droit. « Le plus important serait de revitaliser le canton sur les plans économique, des infrastructures, et touristique en mettant plus en valeur la Moselle ». Sans oublier « la protection des collégiens et des personnes âgées ».

Troisième équipe sur les rangs, celle emmenée par Isabelle Guicheteau et Jean Lopes. « La crise sanitaire nous a montré qu'il fallait accompagner les gens », estime le maire de Maizières. « Même si l'économie n'est pas de la compétence du conseil départemental, les conseillers doivent être plus proches des administrés, et des élus. » Or, selon Jean Lopes, l'avis des élus locaux serait actuellement insuffisamment pris en compte. « Cela manque de concertation ! Si le conseil départemental mène un projet concernant le cadre de vie des habitants, et que la commune n'est informée qu'au dernier moment, cela pose problème », regrette Jean Lopes, évoquant également sa volonté de « simplifier et humaniser les démarches administratives. »



https://cdn-s-www.estrepublicain.fr/images/BACE77FF-22AD-4692-A801-CBED972DB572/NW_detail/title-1622998362.jpg

Neuves-Maisons et 13 communes environnantes sont dans le viseur de trois binômes de potentiels conseillers départementaux. Photo ER /Patrice SAU-COURT.

par Stéphanie Cheffer

